

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1350

21 juin 2011

SOMMAIRE

A.A.A. Taxi Martins Sàrl	64788	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	64779
Avenir Invest S.A.	64764	Mitotech S.A.	64785
Barletta S.A.	64783	MPP Invest 3 S.A.	64787
BPVN Enhanced Fund	64800	MT Finance S.A.	64790
Cencom Bis S.A.	64777	Natura (SPF) S.A.	64790
Corpimago S.A.	64763	Naxid Holding S.A.	64796
Dreamspace S.A.	64797	Objectif Patrimoine (SPF) S.A.	64796
Etudes Conseils et Montages S.à r.l.	64780	Opaline Investissements S.A. SPF	64796
Euro Motors S.à.r.l.	64777	Penfret (SPF) S.A.	64797
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.	64763	Pierluximport S. à r.l.	64800
Gestion Administration Défense 915 S.A.	64773	Pike S.à r.l.	64797
Gestion & Management (SPF) S.A.	64768	Plastic Products (SPF) S.A.	64797
Ingenia Polymers International	64791	Pollyane Investment S.A.	64768
Invas S.A.	64769	Prestige Luxembourg	64772
Invista S.à r.l.	64769	Prestige Lux Holding 1 S.à r.l.	64754
IPharma Consulting (SPF) S.A.	64772	Pretor S.à r.l.	64783
Kerstin S.à r.l.	64772	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ...	64764
KoSa US Investments S.à r.l.	64772	Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l.	64800
Kraft Foods Luxembourg S.à r.l.	64763	Reno Holding (Luxembourg) S.A.	64768
Krakow Development S.à r.l.	64776	Skatepark.lu	64779
Larti (SPF) S.A.	64777	Stork Invest S.A.	64769
LGR Grundinvest S.à r.l.	64777	STY Eau du Paradis Lux S.A.	64799
Life-Science Invest S.A.	64782	Textile Plus	64788
LIPP 2 S.à r.l.	64798	Weatherford European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	64779
LIPP Holdco 1 S.à r.l.	64770	World Software Services S.A.	64796
Lirin S.A.	64794		
Luxembourg Conseil S.à r.l.	64773		
MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	64779		

Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 160.079.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prestige Alternative Finance Fund Limited, a limited liability exempted company incorporated and governed under the laws of Cayman Islands, with registered office at SH Corporate Services Limited, PO Box 61, 4th Floor Harbour Centre, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number SH-220502,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 25, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”),

which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Prestige Lux Holding 1 S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) represented by one hundred and ten thousand (110,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the one hundred and ten thousand (110,000) shares have been subscribed by Prestige Alternative Finance Fund Limited, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (€ 1.800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr. Robert MCGREGOR, born in Portsmouth, the United Kingdom, on October 25th, 1953, with address at P.O. Box 31879, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands;

Category B Manager:

- Mr. Luc SUNNEN, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prestige Alternative Finance Fund Limited, une «limited liability exempted company» constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au SH Corporate Services Limited, PO Box 61, 4th Floor Harbour Centre, Grand Cayman KY1-1102, Iles Cayman, et inscrite au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro SH-220502,

représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Prestige Lux Holding 1 S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) représenté par cent dix mille (110.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les cent dix mille (110.000) parts sociales ont été souscrites par Prestige Alternative Finance Fund Limited, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (€ 1.800.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. Robert MCGREGOR, né à Portsmouth, Royaume-Uni, le 25 octobre 1953, ayant son adresse au P.O. Box 31879, Grand Cayman KY1-1208, Iles Cayman;

Gérant de catégorie B:

- M. Luc SUNNEN, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mars 2011. Relation: ECH/2011/522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 avril 2011.

Référence de publication: 2011049873/501.

(110055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Kraft Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.416.

Par résolutions prises en date du 1^{er} avril 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Sjors Van Der Meer, avec adresse au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. transfert du siège social de la société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053730/17.

(110060514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Corpimago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.932.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054674/9.

(110061868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 février 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054057/13.

(110060181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Avenir Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.372.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, en tant qu'administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Mariateresa Battaglia, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51238).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, né le 12 janvier 1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg; Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «AUDIEX S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L - 1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 65.469);

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065168/35.

(110071323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

—
In the year two thousand eleven on the thirtieth day of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 47533, incorporated by deed dated on 22 April 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 338 of 14 September 1994; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Sara Lecomte, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 200 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Suppression of the term "holding" and subsequent amendment of the first paragraph of article 1 of the company's articles of incorporation.

2- Modification of article 2 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company to read as follows:

"The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

3- Modification of article 15 of the articles of incorporation to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies."

4- Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to suppress any reference made to "Holding" in the articles of incorporation and to amend subsequently the first article.

Second resolution:

The meeting decides to amend the article 2 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company to read as follows:

"The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security

over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose."

Third resolution:

The meeting decides to amend the article 15 of the articles of incorporation to read as follows:

"All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915, as amended on commercial companies."

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze le trente mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 47533, constituée suivant acte reçu le 22 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 338 du 14 septembre 1994 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 200 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression du terme «holding» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts.

2- Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

4- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de supprimer toute référence au terme Holding et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15127. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 06 avril 2011.

Référence de publication: 2011051151/186.

(110057363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Reno Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.857.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 25 mars 2011 que:

1. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société Avondale Nominees Limited en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
2. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de la société Ardavon Holdings Limited en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
3. L'assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Francis Hoogewerf, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.
4. L'Assemblée confirme la prolongation de la durée du mandat de Henri VANHERBERGHEN, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2017.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour Hoogewerf & Cie

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011059543/21.

(110066226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Gestion & Management (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.837.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011054059/11.

(110060343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pollyane Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011062281/27.

(110069332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Invas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.474.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054077/14.

(110060259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054079/13.

(110060290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Stork Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011062331/27.

(110069353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

LIPP Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.280.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LIPP S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP Holdco 1 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139280, incorporated to a notarial deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1620 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned on 8 February 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of forty-one thousand seven hundred and sixty-three pounds sterling (41'763.- GBP) so as to raise it from its amount of three hundred and ninety-seven thousand eight hundred and thirteen pounds sterling (397'813.- GBP) up to an amount of four hundred and thirty-nine thousand five hundred and seventy-six pounds sterling (439'576.- GBP) by the issue of forty-one thousand seven hundred and sixty-three (41'763) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The total contribution of forty-one thousand seven hundred and sixty-three pounds sterling (41'763.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. “The subscribed capital is fixed at four hundred and thirty-nine thousand five hundred and seventy-six pounds sterling (439'576.- GBP) divided into four hundred and thirty-nine thousand five hundred and seventy-six (493'576) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«LIPP S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP Holdco 1 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139280, constituée suivant acte notarié en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1620 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2011, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-et-un mille sept cent soixante-trois Livres Sterling (41.763.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent treize Livres Sterling (397.813.- GBP) à quatre cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize Livres Sterling (439.576.- GBP) par l'émission de quarante-et-un mille sept cent soixante-trois (41.763) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport total de quarante-et-un mille sept cent soixante-trois Livres Sterling (41.763.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à quatre cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize Livres Sterling (439.576.- GBP) divisé en quatre cent trente-neuf mille cinq cent soixante-seize (439.576) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3481. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053740/93.

(110060368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

IPharma Consulting (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.395.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011054080/11.

(110060331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Kerstin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.982.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054084/13.

(110060306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054086/14.

(110060270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Prestige Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 23.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011

En date du 15 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Du Bourg, de Monsieur Bruno Bottausci et de Monsieur Hervé Delaunay en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prestige Luxembourg

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011054848/16.

(110061791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054324/10.

(110060737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Luxembourg Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 9, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 160.146.

STATUTS

L'an deux mil onze, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Isabelle COURTET, épouse MALHERBE, administratrice de sociétés, née le 30 avril 1968 à Lorient (France), demeurant 5, rue du Calembourg à F-57140 Saulny (France);

Le comparant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est établi une société à responsabilité limitée unipersonnelle, sous la dénomination «Luxembourg Conseil S.à r.l.»(la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, par l'assemblée générale des associés, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un cabinet conseil économique et stratégies de développement pour les entités privées et publiques, dans les domaines généraux de l'informatique, l'ingénierie industrielle, et les ressources humaines. L'objet de la société intègre la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, même s'il s'agit de l'associé unique, ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Gérant unique - Conseil de gérance

Art. 7. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature d'un des gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 8. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance (si tel est le cas) choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire (le "Secrétaire"), qui ne devra pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il pourra se réunir également toutes les fois que les associés ou qu'au moins deux Gérants l'estiment nécessaire. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins cinq jours calendaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

En cas d'un Conseil de Gérance représenté par trois Gérants ou plus, tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant ne peut représenter plusieurs des autres Gérants. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Chaque réunion du Conseil de Gérance, le cas échéant, se tiendra à Luxembourg ou dans tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée (conformément aux règles indiquées ci-dessus) à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président ou par deux Gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Gérants.

Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Délégations. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants ou tiers, qui seront appelés délégués à la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil de Gérance ou associés de la société.

Titre IV. - Décision de l'associé unique - Décision collective des associés

Art. 10. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit chaque année le 1^{er} mardi du mois de juin à 14 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit mentionné dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés ("Assemblée Générale des Associés") de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés.

Elle aura les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Art. 12. Procédure, Vote, Quorum, Majorité. La réunion des associés aura lieu à Luxembourg. La réunion des associés sera présidée par le Président ou, en son absence, par un Gérant ou un tiers désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Un associé pourra se faire représenter à toute réunion des associés en conférant par fax ou par email, une procuration écrite à toute autre personne qui ne doit pas nécessairement être un associé.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra définir toutes les autres conditions à remplir pour pouvoir participer à une réunion des associés.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant la majorité simple du capital social, tant en première instance qu'en seconde instance.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Chaque part sociale donnera droit à une voix.

Les copies ou extraits du procès-verbal de la réunion devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autres seront signés par le Président et le Secrétaire.

Titre V. - Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'Assemblée Générale des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le(s) liquidateur(s) sera/seront investi(s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Conformément à la loi applicable, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué exclusivement aux associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 16. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parts sociales de la Société ont été souscrites par le comparant comme suit:

Madame Isabelle COURTET, épouse MALHERBE, prémentionnée:

125 parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR1.200.-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide en outre:

1. de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yves MALHERBE, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1964 à MOYEUVE-GRANDE (FRANCE), demeurant 5, rue du Calembourg à F-57140 Saulny (France), administrateur de société;

- Madame Isabelle COURTET, épouse MALHERBE, cadre administratif, née le 30 avril 1968 à Lorient (France), demeurant 5, rue du Calembourg à F-57140 Saulny (France);

2. de fixer le siège social de la Société à L-2324 Luxembourg, 9 avenue Jean-Pierre Pescatore,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation faites au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Courtet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2011. LAC/2011/16356. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051058/187.

(110057329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Krakow Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.648.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054087/13.

(110060327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Larti (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 96.797.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011054092/11.

(110060341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

LGR Grundinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.095.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2010.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2011054093/13.

(110060237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.486.

EXTRAIT

L'associé de la Société a décidé en date du 31 mars 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Gérant

Référence de publication: 2011057497/17.

(110063835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Cencom Bis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 145.392.

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CENCOM BIS S.A., établie et ayant son siège à L-5720 Aspelt, 13, d'Gennerwiss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.392, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 10 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Marc KERNEL, expert-comptable, demeurant à Remich, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Awais Habbibullah KHAN, commerçant, demeurant à Mannheim (Allemagne).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social d'Aspelt à Remich, et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.
2. Fixation de l'adresse.
3. Révocation de deux administrateurs.
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
5. Révocation du commissaire aux comptes.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Fixation de la durée de leurs mandats.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social d'Aspelt à Remich, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse à L-5532 Remich, 6, rue Enz.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer deux administrateurs à savoir: OVERCLEAR DEVELOPMENT INC., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama), et AGENDA ADVISORS CORP., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama).

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée nomme administrateurs:

- Frank SIMON, comptable, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7, rue Jean-Antoine Zinnen, et,
- René Pierre ZESTER, commerçant, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 112, rue du Canal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir la société VENEZOLA COMPANY S.A., avec siège social à City of Panama (Republic of Panama).

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la société anonyme COMPAGNIE GENERALE FIDUCIAIRE (RC B 159.370), avec siège social à L-4051 Esch-sur-Alzette, 85, rue du Canal.

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KERNEL, DEMICHELET, KHAN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM/2011/381. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051562/67.

(110058175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 mars 2011.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054097/13.

(110060195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 octobre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054098/14.

(110060255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.992.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054153/14.

(110060201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Skatepark.lu, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2541 Luxembourg, 3, rue Jean-Soupert.

R.C.S. Luxembourg F 482.

Refonte des statuts

Il a été convenu de constituer une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée le 4 mars 1994 et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association sans but lucratif prend le nom de Skatepark.lu

Art. 2. Objet social. Cette association a pour objet la promotion de lieux sociaux et culturels pour jeunes ainsi que la promotion du sport Skateboard et de toutes les autres catégories qui y sont directement ou indirectement liées, prin-

cipalement en conseillant toutes personnes qui envisagent de réaliser ou d'améliorer un Skatepark, ou tout autre lieu social, sportif et/ou culturel pour jeunes.

L'association dispose de 3 ségements principales,

1. l'information communale au Luxembourg et développement de différents designs pour créer des skateparks extérieurs ou intérieurs,

2. l'organisation de séjours de skateboard national ou international, qui seront effectués en bus ou en camionnette.

3. l'association se réserve aussi le droit d'organiser des événements ponctuels à caractère éducatif, culturel, sportif ou festif, tant que ceux-ci servent à la promotion de l'association ou représentent un service supplémentaire pour ses membres.

En outre, l'association gère le site <http://www.skatepark.lu>, qui met à disposition des informations en relation avec le Skateboard, qui présente les projets en cours et fournit un catalogue des skateparks dans la région du Luxembourg.

Art. 3. Siège social. Le siège social est fixé à: Welter Alex, 3, rue Jean-Soupert, L-2541 Limpertsberg.

Art. 4. Associés. Le nombre des associés est fixé à deux, ce sont des membres fondateurs:

- Welter Alex, 3, rue Jean-Soupert, L-2541 Limpertsberg, Ingénieur diplômé,
- Gantrel Dan, 52, rue de l'Hôpital, L-4581 Differdange, Educateur diplômé et Commerçant

Art. 5. Membres. L'association se compose de membres voulant travailler bénévolement pour la promotion de lieux sociaux et culturels pour jeunes.

La qualité du membre se perd par:

1. La démission écrite adressée au conseil d'administration de l'association.
2. non-respect des engagements encourus.
3. non-paiement de la cotisation annuelle, après le délai de six mois à compter de la dernière assemblée générale annuelle.
4. l'exclusion formulée par le conseil d'administration et la décision définitive de l'assemblée générale soit pour cause d'agissements portant préjudice aux intérêts ou à la réputation de Skatepark.lu A.s.b.l., ou l'un de ses membres soit pour cause de manquements graves aux statuts et règlements pris en exécution des statuts ainsi qu'aux résolutions adoptées par l'assemblée générale.

Art. 6. Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration comprend entre 2 et 5 personnes, élues pour un an par l'assemblée générale. Les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles.

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs:

1. Président: WELTER Alex
2. Secrétaire et Trésorier: GANTREL Dan

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au mois du janvier.

Art. 8. Règlement intérieur. Un règlement intérieur est présenté sur le site web de l'association et devra être accepté par tout nouveau membre lors de son inscription. Ce règlement a pour objectif de fixer les divers points non prévus par les présents statuts, ainsi que les droits et les obligations incombant aux membres de l'association.

Art. 9. Divers. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et ses modifications ultérieures, ainsi qu'au règlement intérieur en vigueur et approuvé par l'assemblée générale.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

GANTREL Dan / WELTER Alex.

Référence de publication: 2011051933/52.

(110057498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Etudes Conseils et Montages S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 160.174.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Mohammed MOKHTARI, gérant de société, né le 10 mars 1965 à Assam (Maroc), demeurant à F-40120 Lencouacq (France), lieu-dit Le Raguet.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de: Etudes Conseils et Montages S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet l'activité dans le domaine de la tuyauterie, la soudure et la chaudronnerie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également prendre des intérêts et des participations sous toutes ses formes, dans toutes entreprises déjà créées ou à créer, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, immobilières et financières; la société pourra également prester des études et des conseils en la matière.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, l'associé unique, Mohammed MOKHTARI, prénommé, déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique, par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à environ sept cents euros (700,- EUR).

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Mohammed MOKHTARI, demeurant professionnellement à L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

Il a, en sa qualité de gérant unique de la société, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et peut engager celle-ci par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MOKHTARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2011. REM/2011/473. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051587/94.

(110058019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Life-Science Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 76.924.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date du 14 avril 2011 que:

Le siège social est transféré du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommé liquidateur en remplacement de Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011054390/14.

(110061010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Barletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.941.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 juillet 2010 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean Boghossian, Monsieur Robert Boghossian et Madame Myrna Faycal.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011055627/19.

(110062275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pretor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.179.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le six avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Eric PERROT, ingénieur commercial, demeurant à F37260 Artannes-sur-Indre, Le Potard.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 avril 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires ainsi que les prestations de services.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de PRETOR S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Eric PERROT, ingénieur commercial, demeurant à F-37260 Artannes-sur-Indre, Le Potard.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric PERROT, ingénieur commercial, demeurant à F-37260 Artannes-sur-Indre, Le Potard.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 8 avril 2011. Relation: ECH/2011/597. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051726/100.

(110058372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH", a company having its registered office at 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address at 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Moscow, on 24 February 2011,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "MITOTECH S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on October 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 31 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2334 of 30 October 2010.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to cancel the par value of all the shares representing the share capital of the company.

Second resolution

The sole shareholder resolved to convert the share capital from euro (EUR) to United States dollars (USD) on basis of the exchange rate EUR/USD at the date of 2nd of February 2011 as prescribed by the European Central Bank, which amounts to 1.3803.

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one hundred and ten thousand two hundred and eighty-six US dollars and forty-five cents (USD 110,286.45) so as to raise it from its current amount after conversion of one million seventy-four thousand five hundred and sixty-three US dollars and fifty-five cents (USD 1,074,563.55) up to an amount of one million one hundred and eighty-four thousand eight hundred and fifty US dollars (USD 1,184,850.00), without issuance of new additional shares.

Subscription and payment

The sole shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been entirely paid-in, so that the amount of one hundred and ten thousand two hundred and eighty-six US dollars and forty-five cents (USD 110,286.45) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to exchange the existing seventy-seven thousand eight hundred and fifty (77,850) shares with no par value to one hundred and eighteen thousand four hundred and eighty-five (118,485) shares with a par value of ten US dollars (USD 10.00) each.

The sole shareholder resolved to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of the article 3 of the Articles of Incorporation of the company will be read as follows:

Art. 3. §1. "The corporate capital is fixed at one million one hundred and eighty-four thousand eight hundred and fifty US dollars (USD 1,184,850.00) divided into one hundred and eighteen thousand four hundred and eighty-five (118,485) shares of ten US dollars (USD 10.00) each."

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to confer all powers to the Board of Directors of the company in order to make all the necessary amendments in the shareholders's register of the company.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH», une société ayant son siège social au 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro 1097746327051,

ici représentée par Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Moscou, le 24 février 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "MITOTECH S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2334 du 30 octobre 2010.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions représentant le capital social de la société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir le capital social d'euro (EUR) en US Dollars (USD) basé sur un taux de change de EUR/USD d'une valeur de 1,3803 à la date du 2 février 2011 émanant de la Banque Centrale Européenne.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent dix mille deux cent quatre-vingt-six virgule quarante-cinq US Dollars (USD 110,286.45), pour le porter de son montant actuel converti d'un million soixante-quatorze mille cinq cent soixante-trois virgule cinquante-cinq US Dollars (USD 1.074.563,55) à un million cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante US Dollars (USD 1.184.850,00) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et libération

L'actionnaire unique décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille deux cent quatre-vingt-six virgule quarante-cinq US Dollars (USD 110.286,45) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir les soixante-dix-sept mille huit cent cinquante (77.850) actions sans désignation de valeur nominale en cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq (118.485) actions d'une valeur nominale de dix US Dollars (USD 10.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des Statuts de la société comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-quatre mille huit cent cinquante US Dollars (USD 1.184.850,00) divisé en cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq (118.485) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de modifier le registre des actionnaires de la société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051690/129.

(110057701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

MPP Invest 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.229.

Statuts coordonnés, suite à la constatation de réduction de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 octobre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 novembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054100/13.

(110060241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

A.A.A. Taxi Martins Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 147.056.

—
Extrait des résolutions de l'AGE du 1^{er} mai 2011

L'an deux mille onze, le 1^{er} mai,

A comparu:

1) Madame Analidia Maria PEREIRA, demeurant à L-3414 Dudelange, 2A, rue Bannent.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «A.A.A. TAXI MARTINS S.à r.l.», avec siège social à L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang, a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Véronique SCHNEIDER, demeurant à F-57710 Aumetz, 2, route d'Audun le Tiche de son poste de gérant technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique de la gérante administrative.

Fait à Dudelange, le 1^{er} mai 2011.

Pour extrait conforme

PEREIRA Analidia Maria

Référence de publication: 2011061303/20.

(110068518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Textile Plus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 160.178.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Eric SANTERAMO, indépendant, né le 17 juin 1970 à Mont St. Martin (France), demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Tramway,

2.- Madame Olga SANTERAMO ALBOT, salariée, née le 9 novembre 1979 à Chisinau (Moldavie), demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Tramway,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TEXTILE PLUS».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles d'habillement, l'import, l'export, l'achat et la vente en gros et en détail de vêtements et d'accessoires de mode en boutique, aux foires, braderies et marchés.

La société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Winseler.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par le(s) associé(s), qui fixe(nt) leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

Libération des parts sociales

Les cent (100) parts ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Olga SANTERAMO ALBOT, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Eric SANTERAMO, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Olga SANTERAMO ALBOT, prénommée, comme gérante administrative;
 - Monsieur Eric SANTERAMO, prénommé, comme gérant technique.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants avec pouvoir de délégation réciproque.

3. Le siège social est établi à L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. SANTERAMO, O. SANTERAMO ALBOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/15942. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051778/101.

(110058353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

MT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.672.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 août 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 septembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054101/13.

(110060250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Natura (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.249.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011054105/11.

(110060346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ingenia Polymers International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.783.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of INGENIA POLYMERS INTERNATIONAL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 150.783, incorporated pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated December 21, 2009 (the Company) published in the Luxembourg Memorial C on February 23, 2010 number 386.

Argonaut International Holding Limited, a Hong Kong private limited company, with registered office at 8th Floor, Henley Building, 5 Queen's Road, Central, Hong Kong, (the Sole Shareholder)

hereby represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting under a proxy given on March 25th, 2011,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. (i) Change of the date of the accounting year end of the Company so as to set it from March 31 to December 31 and (ii) amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company accordingly;

2. (i) Change of the date of the annual general meeting of the shareholders and (ii) subsequent amendment of article 14.4 of the articles of association of the Company;

3. Conversion of the share capital and bookkeeping currency of the Company, effective as from April 1, 2010, from EUR into USD at the average rate of 1 EUR / 1.34873 US Dollar as at April 1, 2010 so as to set the share capital at USD 16,859 (sixteen thousand eight hundred fifty-nine US Dollars) (the Conversion);

4. (i) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 8,141 (eight thousand one hundred forty-one US Dollars) (the Share Capital Increase), (ii) subscription by way of the conversion of a portion of the special reserve account of the Company, in the same amount, into the share capital account of the Company and (iii) payment; and

5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the Conversion and the Share Capital Increase;

6. Change of the registered office of the Company from its current address to 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, effective as of the date hereof.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the accounting year end of the Company from March 31 to December 31. Thus, the Sole Shareholder resolves that the financial year starting on April 1, 2010 will end on December 31, 2010 and that the subsequent financial years will start on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 14. Accounting Year and Annual General Meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholders, to the extent required, from the third Monday of September of each year at 10.00 a.m. to the third Monday of June of each year at 10.00 a.m.

As a result of the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 14.4 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 14. Accounting Year and Annual General Meeting.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert, effective as from April 1, 2010, the share capital and bookkeeping currency of the Company from EUR to USD at the average rate of 1 EUR / 1.34873 US Dollar as at April 1, 2010, so as to set the share capital at USD 16,859 (sixteen thousand eight hundred fifty-nine US Dollars).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 8,141 (eight thousand one hundred forty-one US Dollars) by the issuance of eight thousand one hundred forty-one (8,141) shares having a par value of USD 1 each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, pre-named, declares to subscribe for eight thousand one hundred forty-one (8,141) shares and to fully pay them up by way of the conversion of a portion of the special reserve account of the Company, in the same amount, into the share capital account of the Company.

The amount of USD 8,141 (eight thousand one hundred forty-one US Dollars) is thus at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a result of the third and fourth resolutions above, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand US Dollars) represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form having a par value of one US dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company from its current address to 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, effective as of the date hereof.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration - Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately thousand eight hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de INGENIA POLYMERS INTERNATIONAL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.783 (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire à la résidence de Luxembourg, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C de Luxembourg le 23 février, 2010 numéro 386.

Argonaut International Holding Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 8th Floor, Henley Building, 5 Queen's Road, Central, Hong Kong, (l'Associé Unique),

représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg par la procuration donné le 25 mars 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification (i) de la date de clôture de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre et par conséquent (ii) de l'article 14.1 des statuts de la Société;
 2. Modification (i) de la date de tenue l'assemblée générale annuelle des associés, pour autant que de besoin, et par conséquent (ii) de l'article 14.4 des statuts de la Société;
 3. Conversion de la devise du capital souscrit et de la comptabilité de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) aux taux de conversion fixé le 1^{er} avril 2010 à EUR 1 / USD 1,34873 (la Conversion), avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010, fixant ainsi le capital social à USD 16,859 (seize mille huit cent cinquante neuf dollars américains);
 4. (i) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de USD 8.141 (huit mille cent quarante et un dollars américains) (l'Augmentation de Capital), (ii) souscription par incorporation à due concurrence du compte de réserves spéciales de la Société au compte de capital social de la Société et (iii) paiement;
 5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter la Conversion et l'Augmentation de Capital ci-dessus;
 6. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société du 31 mars au 31 décembre. Par conséquent, l'Associé Unique décide que l'exercice social de la Société ayant commencé le 1^{er} avril 2010 s'est terminé le 31 décembre 2010 et que les exercices sociaux des années suivantes commencent le premier janvier de chaque année et se terminent le trente et un décembre de la même année.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 14.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés, pour autant que de besoin, du troisième lundi du mois de septembre à 10.00 heures du matin au troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 14.3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.3 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2010, la devise du capital social souscrit et de la comptabilité de la Société de l'euro (EUR) en dollars américains (USD) au taux moyen de conversion fixé le 1^{er} avril 2010 à EUR 1 / USD 1,34873, fixant ainsi le capital social à USD 16,859 (seize mille huit cent cinquante neuf dollars américains).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 8.141 (huit mille cent quarante et un dollars américains) et d'émettre huit mille cent quarante et une (8.141) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, prénommée, déclare souscrire aux huit mille cent quarante et une (8.141) parts sociales et les libérer intégralement par l'incorporation à due concurrence du compte de réserves spéciales de la Société au compte de capital social de la Société.

Le montant de huit mille cent quarante et un Dollars américains (USD 8.141) est par conséquent à la disposition de la Société, ainsi que cela a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les troisième et quatrième résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt cinq mille dollars américains (USD 25.000) représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de 1 dollar américain] (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15122. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011052343/192.

(110059051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

L'an deux mille onze, le trente et un mars à 15.00 heures.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme LIRIN S.A. (la Société), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le N° 93 795, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 26 juin 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Maître Henri Hellinckx, pré0désigné, le 7 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1175 du 4 juin 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François MOSBEUX, employé privé, demeurant à B-4130 Esnesux, 19, rue de la Chawresse, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que 5.000 (cinq mille) actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 31.000), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut statuer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique représenté déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour tel qu'il suit, ainsi que les informations et documents relatifs à cet ordre du jour, préalablement à l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction de l'avis de convocation préalable.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Dolomies et Chaux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 7A, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire) avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire unique décide de nommer la société Dolomies et Chaux S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 7A, rue Robert Stümper à L02557 Luxembourg, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'Assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MOSBEUX, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2011. Relation: LAC/2011/16064. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052375/70.

(110058986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Naxid Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.592.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054107/13.

(110060219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Objectif Patrimoine (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.160.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011054109/11.

(110060334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Opaline Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.437.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 novembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054110/13.

(110060302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

World Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.089.

EXTRAIT

L'actionnaire de la Société a décidé en date du 13 avril 2011:

- de nommer Monsieur Leopoldo Reano Costales, né le 9 février 1975 à Madrid, Espagne, ayant son adresse professionnelle au 59, Serrano, 28006 Madrid (Espagne), comme administrateur B de la Société avec effet au 4 avril 2011, et jusqu' après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016; et

- d'accepter la démission de Monsieur Ernesto Pereda comme administrateur B de la Société avec effet au 4 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011057566/17.

(110063833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Pike S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 147.669.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2010.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2011054111/13.

(110060226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Plastic Products (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.880.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011054112/11.

(110060337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Penfret (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.325.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2011054116/11.

(110060356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Dreamspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 105.022.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 20 avril 2011

Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Eric LECLERC, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur A,

- Monsieur Jos HEMMER, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur B,

- Madame Martine KAPP, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, Administrateur B.

A été ré-élu commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pascal FABECK, demeurant à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011055677/19.

(110062407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

LIPP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 694.190,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LIPP Holdco 1 S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 6870, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, manager, with individual signing authority.

Such appearing party is the sole partner of “LIPP 2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139276, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1627 of 2 July 2008. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2451 of 16 December 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two hundred and sixty-five thousand eighty-five pounds sterling (265'085.- GBP) so as to raise it from its amount of four hundred and twenty-nine thousand one hundred and five pounds sterling (429'105.- GBP) up to an amount of six hundred and ninety-four thousand one hundred and ninety pounds sterling (694'190.- GBP) by the issue of two hundred and sixty-five thousand eighty-five (265'085) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares have been subscribed by the sole shareholder, previously named, and fully paid up by a contribution in cash.

The contribution of two hundred and sixty-five thousand eighty-five pounds sterling (265'085.- GBP) is allocated to the share capital of the Company. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. “The subscribed capital is fixed at six hundred and ninety-four thousand one hundred and ninety pounds sterling (694'190.- GBP) divided into six hundred and ninety-four thousand one hundred and ninety (694'190) shares, having par value of one pound sterling (1.- GBP) each.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«LIPP Holdco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant, avec pouvoir de signature individuel.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «LIPP 2 S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139276, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1627 du 2 juillet 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2451 du 16 décembre 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-cinq mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling (265.085.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-neuf mille cent cinq Livres Sterling (429.105.- GBP) à six cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (694.190.- GBP) par l'émission deux cent soixante-cinq mille quatre-vingt-cinq (265.085) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé et entièrement libérées par un apport en numéraire.

L'apport de deux cent soixante-cinq mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling (265.085.- GBP) est entièrement alloué au capital social de la Société. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (694.190.- GBP) divisé en six cent quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-dix (694.190) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2011. Relation: EAC/2011/3482. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053742/95.

(110060392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

STY Eau du Paradis Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.417.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société STY Eau du Paradis Lux SA qui s'est tenue au siège social de la société le 11 avril 2011 que:

1. La société révoque de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat la société Fiduciaire Deflorenne & Associés Sàrl, ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B111.495.

2. La société nomme la société AFB International Consulting Sàrl sis L-1630 Luxembourg, 20 rue Glesener, à la fonction de Commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Sty Eau du Paradis Lux SA

LPL Expert-Comptable Sarl

Référence de publication: 2011055898/19.

(110062466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pierluximport S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 107.183.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 décembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054117/13.

(110060192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Ramius Enterprise Luxembourg Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 130.822.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054120/13.

(110060247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

BPVN Enhanced Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.607.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 avril 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Gianfranco Barp, Laurent Roques, Maurizio Cengarle, Nando Porfiri et Nicola Iardella en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012,

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour BPVN ENHANCED FUND

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011063186/18.

(110070065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.
